



Siniat

PLAQUES DE PLÂTRE

by etex

SYNIA DÉCO 4BA13

Solution plafond, spéciale joints invisibles avec parement pré-imprimé. SYNIA DÉCO BA13 est composée d'un cœur en plâtre compris entre 2 parements cartonnés pré-imprimés. Son mode de conception unique et breveté permet une qualité de finition optimale, sans sur-épaisseur au niveau des joints transversaux. Le parement a reçu en usine un traitement spécial qui dispense de la réalisation de la couche d'impression sur chantier.

- Épaisseur : 12,5 mm
- Largeur : 120 cm
- Bords longitudinaux : 2 amincis côté face de la plaque
- Bords transversaux : 2 amincis côté dos de la plaque



AVANTAGES

- Technologie exclusive de fonctionnement et de mise en oeuvre
- Combiné de 2 bords amincis côté face (sens long) et 2 bords amincis côté dos (sens travers) pour une finition optimale
- Absence de sur-épaisseur même en lumière rasante
- Dispense de la sous-couche avant peinture
- Un papier blanc prêt à peindre
- Apté à recevoir tout type de finition

APPLICATION

- Principalement adaptée pour la réalisation de plafond
- Neuf ou rénovation
- Tous types d'habitations

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique	0.05m ² .K/W
Certifications	A+
Couleur	Blanc

PRODUITS

	Code SAP	Types de bord	Épaisseur	Longueur	Largeur	Poids au m ²
SYNIA DECO 4BA13 120*240X50	97788	4 bords amincis	12,5mm	240cm	120cm	8.9kg/m ²
SYNIA DECO 4BA13 120*250X50	97790	4 bords amincis	12,5mm	250cm	120cm	8.9kg/m ²
SYNIA DECO 4BA13 120*300X50	97791	4 bords amincis	12,5mm	300cm	120cm	8.9kg/m ²
SYNIA DECO 4BA13 120*260X50	97872	4 bords amincis	12,5mm	260cm	120cm	8.9kg/m ²
SYNIA DECO 4BA13 120*280X50	97873	4 bords amincis	12,5mm	280cm	120cm	8.9kg/m ²

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

16/06/2025